



**MUNICIPALITE**

Gilly, le 15 avril 2024

**au Conseil communal de Gilly**

**Préavis municipal n° 2024-06**

**Réfection de plusieurs dessertes forestières  
Demande de crédit**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

**1. EXPOSE DE LA SITUATION**

En cette année 2024, la Confédération et le Canton de Vaud ont à nouveau débloqué des fonds pour le versement de subsides dans le cadre de travaux liés à la gestion forestière, notamment pour la réfection de dessertes forestières

Après une analyse générale des dessertes forestières de la Commune de Gilly, le Groupement forestier de la Serine (AGFORS) avait établi un rapport, qui a été approuvé par la DGE-DIRNA (Direction générale de l'Environnement – Direction des ressources et du patrimoine naturels) le 10 juillet 2019.

Selon cette analyse, trois dessertes nécessitent une intervention à court terme :

- la route forestière de La Motte d'une longueur de 1'250m, avec une largeur moyenne de 3 mètres, qui dessert environ 27 hectares de forêt, dont 9 ha en forêt protectrice ;
- les routes forestières des Chaumiaux et du Touret d'une longueur de 1'950m, avec une largeur moyenne de 3 mètres, qui desservent environ 44 hectares de forêt.

Les travaux envisagés consistent à curer et assainir des équipements de dérivation des eaux et à procéder à la réfection de la couche d'usure de la chaussée.

En effet, au fil du temps, cette couche d'usure a disparu et avant que le coffre du chemin ne soit abîmé, il convient de la reconstituer et de remettre à jour les déviations et évacuations d'eau.

A noter que les trois chemins sont interdits à la circulation motorisée, sauf pour l'exploitation forestière.

Les tracés sont déjà existants et sont indispensables à l'entretien forestier.

Sachant que plusieurs places à tourner se trouvent tout au long des dessertes concernées et que l'entier de leur tracé est nécessaire pour la gestion forestière, il n'est pas envisageable d'abandonner tout ou partie de ces chemins.

Actuellement en tout-venant, leur revêtement ne sera pas modifié en raison de leur emplacement dans le milieu naturel et de leur utilisation.

Dans le contexte de la gestion forestière actuelle et future (entretien du milieu, accès à la ressource, prévention contre les incendies, etc.) il est indispensable de pouvoir s'appuyer sur des dessertes adéquates et durables.

S'agissant de travaux d'entretien, de renforcement et de réaménagement de moindre importance, à notre connaissance, aucune plante ou espèce animale protégée (d'après les listes rouges des plantes vasculaires menacées et espèces animales menacées éditées par l'OFEV) n'est impactée par ce projet.

Les différents services cantonaux susceptibles d'être affectés par ces travaux ont par ailleurs été contactés. Le projet qui leur a été soumis a été validé par chacun d'entre eux :

- DGE – Division Ressources en eau et Economie Hydraulique – Secteur 4 ;
- DGE – BIODIV – Police faune-nature ;
- Direction de l'archéologie et du patrimoine concernant la Région archéologique n° 332/302 ;
- Direction générale de l'environnement – Section Eaux souterraines ;
- Dangers naturels ;
- Agriculture ;
- Tourisme.

## 2. COÛT DU PROJET

Deux entreprises spécialisées dans le type de travaux envisagés ont été contactées et ont transmis leurs offres.

A l'issue d'un examen attentif de ces dernières, la Municipalité a été en mesure d'établir le budget ci-dessous :

### Route forestière de La Motte

Installation de chantier	Fr.	2 500.00
Préparation	Fr.	2 280.00
Restructuration de la couche de fond sur certains tronçons	Fr.	6 480.00
Remise en forme du chemin sur l'ensemble du tracé	Fr.	28 180.00
Finition/couche de fermeture	Fr.	10 370.00
Evacuation des eaux de ruissellement	Fr.	13 810.00
Divers et imprévus (5%)	Fr.	<u>3 181.00</u>
Sous-total	Fr.	66 801.00
./ 3% de rabais s/ Fr. 66 801.00	Fr.	<u>2 004.03</u>
<b>Total HT Route forestière de La Motte</b>	<b>Fr.</b>	<b><u>64 796.97</u></b>

## Routes forestières des Chaumiaux et du Touret

Installation de chantier	Fr.	2 500.00
Préparation	Fr.	4 880.00
Restructuration de la couche de fond sur certains tronçons	Fr.	16 200.00
Remise en forme du chemin sur l'ensemble du tracé	Fr.	64 660.00
Finition/couche de fermeture	Fr.	16 640.00
Evacuation des eaux de ruissellement	Fr.	26 950.00
Divers et imprévus (5%)	Fr.	<u>5 244.00</u>
Sous-total	Fr.	137 074.00
./. 3% de rabais s/Fr. 137 074.00	Fr.	<u>4 112.22</u>
<b>Total travaux HT Routes forestières des Chaumiaux et du Touret</b>	<b>Fr.</b>	<b><u>132 961.78</u></b>
Montant pour arrondi (environ 3% de 197 758.75)	Fr.	<u>5 756.51</u>
Sous-total	Fr.	203 515.26
TVA 8.1 %	Fr.	<u>16 484.74</u>
<b>Total final TTC pour les trois dessertes forestières</b>	<b>Fr.</b>	<b><u>220 000.00</u></b>

Les travaux prévus ont fait l'objet de demandes de subvention auprès de la DGE (Direction générale de l'environnement) – Inspection cantonale des forêts, qui ont été acceptées. Les montants des subventions représentent 70% du montant total des travaux, soit Fr. 59'500.- TTC au maximum pour la route forestière de La Motte et Fr. 124'600.- TTC au maximum pour les routes forestières des Chaumiaux et du Touret.

Conformément au nouveau plan comptable MCH2, ces travaux seront amortis sur une durée de 15 ans.

### En conclusion :

vu le préavis municipal n° 2024-06, relatif à la réfection de plusieurs dessertes forestières

ouï les rapports de la Commission ad'hoc chargée de l'étude de cet objet et de la Commission des finances

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

le Conseil communal de Gilly décide :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux détaillés ci-dessus, pour un montant total de Fr. 220 000.00, sachant que ces travaux seront subventionnés à hauteur de 70% au maximum ;
2. d'autoriser la Municipalité à payer cette dépense avec les liquidités dont dispose la Commune.

Au nom de la Municipalité

D. Dumatheray  
Syndic



F. Pellet  
Secrétaire